

DOMPAIRE ACTU'

LES ECHOS de Madonne et Lamerey

Bulletin d'informations publié par les Communes de Dompaire et Madonne-et-Lamerey

Edition NOVEMBRE - DECEMBRE 2025



LE SECRETARIAT DE MAIRIE EST OUVERT AU PUBLIC

Mardi-jeudi-vendredi de 11h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Mercredi de 9h00 à 12h00 - Samedi de 9h00 à 11h00

Le maire et les adjoints reçoivent sur RDV uniquement.

03.29.36.50.54 – mairie.dompaire@wanadoo.fr – www.dompaire.fr

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Lundis 10 et 24 novembre 2025

Lundis 8 et 22 décembre 2025

HORAIRES DE LA DECHETERIE

Lundi-mardi-jeudi-vendredi-samedi

9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30

Fermée le mercredi

Pour rappel bulletin de janvier / février 2025, remise des articles pour le 15 décembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2025

Absents excusés : Mme Brigitte ANDRE donne pouvoir à Mme Catherine CHRISTOPHE
Secrétaire de séance : Mme Nathalie LELARGE.

Travaux sur l'ouvrage souterrain du ruisseau de Gidevenet :

M. le maire rappelle les évènements climatiques du 1^{er} août 2024 et leurs conséquences, notamment sur l'effondrement partiel de l'ouvrage souterrain sous le parking de la SCI Val de Gitte et présente le résumé des décisions et des démarches entreprises :

- ✓ Arrêté de péril pris le 2 août sur les conseils du directeur du SDIS
- ✓ Demande d'une expertise de l'ouvrage par la société SIGMA qui rend son rapport le 28 août.
- ✓ Demande de protection juridique auprès de la CIADE le 20 août.
- ✓ Requête auprès du TA pour réduire le périmètre de sécurité dans le but de pouvoir occuper les locaux concernés le 9 septembre.
- ✓ Ordonnance du TA le 26 septembre, nommant un expert judiciaire qui remet son rapport le 30/09. levée partielle du périmètre le 22/10.

En recherchant l'historique de l'ouvrage, il a été découvert une convention notariée datant de 1969 établie entre la commune de Dompaire, les futurs propriétaires de la parcelle en question et les riverains.

Cette convention valide différents échanges de parcelles de façon à constituer le parking tel qu'il est encore à ce jour, avec comme conditions particulières :

« Pour Monsieur et Madame ANTOINE :

- 1- l'*obligation de faire leur affaire personnelle et à leur frais,*
- a) de la réfection de l'aqueduc souterrain servant à l'écoulement des eaux communales dans son tracé à travers leur propriété.
- b) à l'entretien futur de la section de cet aqueduc à travers leur propriété... »

Dans le doute, l'avocat de la commune conseille de demander l'avis du CRIDON ce qui est fait le 2/12 en même temps que l'avis du conseil juridique de l'AMV.

Dans sa réponse, « *le CRIDON semble « dubitatif quant à la possibilité même du principe de cette vente de 1969... »* tandis que l'AMV estime que « *la rédaction de la convention serait ambiguë quant à la nature de cette obligation ... et qu'elle ne serait pas opposable à de nouveaux propriétaires... »* »

Dans son courrier du 9 janvier, l'avocat de la SCI Val de Gitte estime que cette convention est « *une contrepartie en nature de l'échange...et qu'elle demeure personnelle aux époux ANTOINE...Elle ne peut donc pas être érigée en servitude. »* »

Interrogé à ce sujet le Tribunal Administratif se déclare incompétent et ne donne pas suite.

Le 25 janvier, la commune reprend contact avec la CIADE au titre de la protection juridique :

Un avocat mandaté par la CIADE, Me BABEL, nous contacte le 17 avril et prend rendez-vous pour le 24 avril.

Après différents échanges de courriers avec l'avocat de la SCI, il obtient copie de la vente à la SCI qui ne reprend pas de servitude particulière pour le réseau.

Le 7 août, Me BABEL nous fait part par courrier de son avis et de ses propositions :

Nous pouvons opposer cette convention à la SCI... toutefois l'opposabilité à la SCI de cette convention est plus que discutable.

- *La responsabilité de l'entretien d'un cours d'eau passant sous une maison via un aqueduc incombe généralement au propriétaire riverain, selon l'article L215-14 du Code de l'Environnement... et qu'il*

serait possible de lui intimer de remettre en état les lieux...

- La problématique réside dans le fait que l'issue d'un tel litige est incertaine (l'argumentation adverse n'est pas à négliger).*
- Je suis donc d'avis que la commune détermine le coût de la remise en état globale de l'ensemble... Cela pourrait servir de base à une négociation amiable...*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de Me BABEL est de faire chiffrer le coût de la remise en état.

Remboursement des frais d'extension de réseau :

Le propriétaire d'une parcelle cadastrée en zone constructible sur le précédent PLU et menacée de ne plus l'être, a demandé un Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUb) qui a nécessité une extension des réseaux secs facturée 4 663 € pour la part communale.

Le propriétaire n'ayant pas déposé de document d'urbanisme dans les délais, le Cub accordé n'est donc plus valide.

M. le maire propose au CM d'approuver la demande de remboursement des frais engagés par la commune.

Approuvé à l'unanimité.

Tarifs des affouages et des houppiers :

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs 2026 des bois d'affouages et des stères de bois de chauffage livrés à domicile :

A l'unanimité, le CM souhaite maintenir le tarif actuel soit :

- ✓ Affouages : (dans la limite de 20 stères par foyer)
- 8€ le stère pour les habitants de Dompaire
- 10€ le stère pour les affouagistes extérieurs.
- ✓ Bois de chauffage livré à domicile : 45€ le stère.

Approuvé à l'unanimité.

Tarifs ALSH :

Le conseil municipal a validé en octobre 2023 la mise en place d'un tarif unique pour tous les ALSH de l'année. Il est proposé de maintenir ces tarifs pour la saison 2025/2026.

Ces tarifs sont de 16€ par jour et par enfant pour les habitants de la commune et de 19€ par jour et par enfant pour les habitants extérieurs.

Soit pour les Dompaïrois : 64€ la semaine de 4 jours et 80€ la semaine de 5 jours.

Et pour les « extérieurs » : 76€ la semaine de 4 jours et 95€ la semaine de 5 jours.

Un supplément de 5€ est proposé pour la nuit passée sous tente.

« CAMP ADOS » pour les enfants de 10 à 14 ans inclus :

- ✓ Pour les habitants de DOMPAIRE : 160€ la semaine par enfant.
- ✓ Pour les habitants des communes extérieures : 175 € la semaine par enfant.

Approuvé à l'unanimité.

Régie médiathèque :

M. la maire propose de nommer Mme Mathilde BEULNE comme régisseuse à la place de Mme Claudine MONDY.

Approuvé à l'unanimité.

Approbation du rapport de la CLECT :

M. le maire communique au conseil municipal le rapport de la Commission locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT) de la CCMD adopté à l'unanimité le 17 juin 2025.

L'approbation de ce rapport qui permettra au Conseil Communautaire d'établir l'attribution de compensation définitive de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport de la CLECT 2025 de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire :

Décision modificative du budget bois :

Un changement d'imputation de frais de 260€ nécessite une décision modificative (sans impact sur le budget).

Approuvé à l'unanimité.

Révision allégée du PLU :

Le Conseil Municipal a approuvé lors de la séance du 5 septembre 2024, un échange de terrains sur la zone d'activité au lieu-dit « Médichamp ». Cet échange a pour but de permettre de regrouper les terrains communaux en une seule parcelle de 4 ha afin d'y accueillir une entreprise qui souhaite s'implanter sur toute la surface.

Cette implantation nécessiterait toutefois une modification allégée du PLU, soit le déplacement d'une centaine de mètres de la zone d'activité 1UX.

Le coût de cette modification chiffré à 4 680€ et les frais annexes seraient pris en charge par l'acheteur en cas de finalisation de la vente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la transaction et l'ouverture si besoin, de la modification du PLU.

Transfert de terrains su SIS :

Dans le cadre du transfert des compétences et des actifs du Syndicat Intercommunal Scolaire, préalables à sa dissolution, M. le maire présente le projet de transfert des biens fonciers du SIS qui ont déjà fait l'objet d'une division par géomètre :

- Le collège et le terrain attenant seront transférés au département (parcelles 455-107-453- et 105) ;
- Le grand gymnase et le terrain attenant seront transférés à la Communauté de Communes (parcelles 454 et 291) ;
- Le plateau sportif, la voirie d'accès au gymnase et le parking des cars devant le collège seront transférés à la commune (parcelles 456 de 1645 m² et 457 de 7940 m²).

M. le maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces transferts à titre gratuit.

Approuvé à l'unanimité.

VIDEO PROTECTION A DOMPAIRE



La commune de Dompaire s'est récemment dotée d'un dispositif de vidéo protection, comme l'indiquent les panneaux installés aux entrées du bourg.

Contrairement à une idée reçue, les actes d'incivisme ne se limitent plus aux zones urbaines : les petites et moyennes communes sont elles aussi concernées. Les dégradations recensées engendrent des coûts importants pour la collectivité.

C'est dans ce contexte et avec les recommandations pressantes de la Gendarmerie que la municipalité a décidé d'installer un système de vidéo protection afin de renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Les caméras ont été implantées à des emplacements stratégiques, notamment aux différentes entrées de la commune avec des appareils spéciaux « lecture de plaque » et sur certains points sensibles. L'objectif principal de ce dispositif est bien entendu plus dissuasif que répressif.

Les enregistrements sont conservés pendant une durée de 15 jours. La consultation des images est strictement encadrée : L'extraction des images ou des vidéos n'est possible que sur réquisition d'un magistrat et leur transmission doit être inscrite sur un registre spécial. Seul le maire et deux adjoints désignés sont autorisés à y accéder.

Conformément à la réglementation, les caméras ne filment que la voie publique. Les zones privées visibles (fenêtres, balcons, jardins...) sont automatiquement floutées par le prestataire technique.

L'installation de ce système a fait l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la préfecture, conformément à la législation en vigueur.

Le montant total des travaux est de 86 894 € HT pour l'installation du système (caméras, poste de visionnage et connexion fibre).

Les subventions accordées pour ce projet représentent 74% du coût total HT :

- 16 915 € de l'état au titre de la DETR ;
- 37 276,50 € de la Région Grand Est pour l'équipement ;
- 10 000 € de la Région GE pour la connexion fibre optique des caméras.

Ce dispositif s'inscrit dans une volonté affirmée de la municipalité de préserver le cadre de vie des habitants et d'assurer une meilleure protection de l'espace public.

Il est opérationnel depuis le 1^{er} octobre.

VILLAGE DU BIEN VIEILLIR

Cette animation, organisée par le Conseil Départemental, s'adresse aux seniors vosgiens, à leurs aidants, aux professionnels ainsi qu'aux habitants. Elle a pour objectif de promouvoir le « bien vieillir à domicile ».

Les objectifs sont :

- ✓ Répondre au souhait prioritaire des Vosgiens de vivre le plus longtemps possible à leur domicile, dans de bonnes conditions.
- ✓ Aller à la rencontre des personnes les plus isolées en leur apportant une première information de proximité sur les solutions pour bien vieillir chez soi.



Ce jeudi 16 octobre, la commune a accueilli le forum « Villes et villages du bien vieillir » organisé par le Conseil Départemental. Ce forum ouvert à tous a permis à la population de visiter le bus de l'autonomie, aménagé pour garantir le maintien à domicile des personnes âgées mais aussi des personnes en situation de handicap.

Tout au long de la journée, le public a pu se renseigner sur les aides techniques et financières existantes pour l'aménagement de leur logement, prendre un premier contact avec les organismes, participer à différentes animations autour du bien-être, de la santé, du numérique, de la prévention routière, du lien social grâce à la quarantaine de partenaires présents.

A 13h, une petite marche digestive a été proposée par Remi Bonnard à la découverte de notre bourg.

« La compagnie des Joli(e)s Mômes » a conquis un public nombreux avec un spectacle débat : Rions et débattons de nos situations cocasses du quotidien.



Une belle journée passée dans une ambiance chaleureuse où, échange, réflexion et convivialité étaient les maîtres mots.

Vieillir n'est pas seulement une question d'âge, c'est aussi une question de qualité de vie, d'adaptation, de lien social et de dignité.

INFOS MEDIATHEQUE DE DOMPAIRE



Mercredi : 9h30 à 12h00 / 13h30 à 18h30
Vendredi : 14h00 à 19h00
Samedi : 9h30 à 12h00
Pendant les vacances scolaires
Mercredi/Vendredi : 18h00

Mercredis 5 novembre et 3 décembre

Histoires pour les tout-petits -10h

Avec Carole LAMOULINE du RPE

Samedis 22 novembre et 6 décembre

Création au crochet - 9h30

Avec Danielle, (matériel fourni). Sur réservation



Samedi 6 décembre



Club de lecture - 10h à 11h30

Un livre, des discussions passionnées, des échanges autour d'un café.
Venez partager vos avis et découvrir d'autres univers littéraires !

Mercredis 4 et 17 décembre

Les Brico 'histoires - 10h

Histoires et bricolage : « Il était une...fin d'année 2025 ! »
Pour les enfants à partir de 5 ans avec un adulte
Sur réservation



Samedi 15 novembre et 13 décembre

Atelier couture créative - 9h30 à 11h30

Renseignements et inscriptions auprès de Frédérique REGNAUD
d'Amaryllis Création au 03.29.31.97.04 **Participation: 2€**

Vendredi 7 novembre

Création crochet avec Edith – 16h

Pour petits et grands (enfants à partir de 8 ans)



Samedis 8 et 29 novembre

Décorons le sapin à la médiathèque - 9h30

Avec les bénévoles – pour crocheteuses confirmées

Mercredis 5 novembre et 17 décembre

Ré'créa atelier créatif - 16h

Enfants à partir de 8 ans





Les Echos de Madonne et Lamerey

Bulletin d'informations publié par la Commune de Madonne et Lamerey
Edition OCTOBRE – DECEMBRE 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 02-10-25

Le **02 octobre 2025** à 20h30, se sont réunis, à la Mairie de Madonne-et-Lamerey, les membres du Conseil Municipal, exceptés Etienne DEMARCHE et Chantal PAJOT, excusés, qui ont donné pouvoir.

ADHESION AU SMIC

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du mail de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par le **Syndicat Intercommunal Scolaire du Ban de Vagney (siège : Vagney)**. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce pour l'adhésion de la collectivité précitée.

REMBOURSEMENT 2025 DES FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES ENFANTS ALLANT AU COLLEGE DE DOMPAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de rembourser les frais de transports scolaires 2025, pour les enfants de Madonne-et-Lamerey allant au Collège de Dompaire, à hauteur de 94.00 € par enfant.

CONVENTION RPI MADONNE-ET-LAMEREY / DAMAS-ET-BETTEGNEY

Le Convention de répartition des charges entre la Commune de Madonne-et-Lamerey et la Commune de Damas-et-Bettegney a été mise à jour au niveau des taux de temps de travail des agents affectés au RPI. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la Convention.

REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire précise qu'à la suite d'une réunion de la commission RPI, les tarifs de la cantine et de la garderie ont été augmentés, à raison de + 0.50 € pour un repas et + 0.20 € pour une heure de garderie. Le nom d'un agent a également été changé (mariage) et il n'est plus autorisé de donner des médicaments. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce nouveau règlement intérieur.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DEFINITIVES 2025

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la délibération de la Communauté de Communes de Mirecourt / Dompaire en date du 30 septembre 2025 ; il explique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation définitive de la Commune pour l'année 2025.

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), adopté à l'unanimité le 17 juin 2025 et notifié le 18 juin 2025 à l'ensemble des Communes membres de la Communauté de Communes ; considérant que le rapport de la CLECT a été validé par plus des 2/3 des Communes représentant plus de la moitié de la population ; vu la délibération adoptée à l'unanimité en date du 30 septembre 2025 de la Communauté de Communes de Mirecourt / Dompaire, qui fixe les attributions de compensations définitives pour l'année 2025 ; conformément à l'article 1609 nonies C V 1°bis du CGI, qui indique que le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil Communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseils Municipaux des Communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le montant définitif de l'attribution de compensation définitive pour l'année 2025 de la Commune, soit 22 608 Euros, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

MODIFICATION RIFSEEP

Suite au changement de grade (Rédacteur) de la secrétaire de Mairie, il convient nécessairement de remettre à jour la délibération RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), prise le 1^{er} avril 2021.

CONVENTION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DE L'ECOLE DE DOMPAIRE

La Commune de Dompaire assurera à la rentrée de septembre 2025 la compétence périscolaire du temps méridien et du bus, en lieu et place du Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Dompaire. Il convient ainsi de mettre en place une coopération entre la Commune de Dompaire et la Commune de Madonne-et-Lamerey. La présente convention de gestion vise à préciser les conditions dans lesquelles la Commune de Dompaire assurera, le temps de la durée de la présente convention, la gestion du fonctionnement du périscolaire du temps méridien et du bus.

AFFOUAGES 2025-2026

L'inscription pour les affouages aura lieu en Mairie, pendant les heures d'ouverture, **entre le 1^{er} et le 30 novembre 2025**. Un petit lot de nettoyage sera attribué dans la parcelle 23 ainsi que des houppiers et petits bois parcelles 16 et voisines (voie St Pierre). **Pour les houppiers et petits bois, vous pourrez dès l'inscription demander jusqu'à 3 lots d'affouages.** (1 lot = 10 stères). Prix du lot d'affouages : 60,00 €.

Mairie de Madonne et Lamerey

46 rue du Colombier

88270 MADONNE ET LAMEREY

Tél. : 03.29.36.61.44 - mairie.madonneetlamerey@orange.fr



Commune de Madonne et Lamerey



CLUB DE MADONNE À NAGLAINCOURT



Le 25 septembre 2025, il y avait de l'émotion et des sourires à la salle de la gare de Dompaire : Paulette Dellupo a soufflé ses 100 bougies !

Le club Madonne et Naglaincourt, avec sa présidente Marie Odile Sester, avait tout organisé pour marquer le coup. Autour de Paulette, il y avait ses deux fils, leurs compagnes, des amis du club, des élus locaux, et Carole Thiébaut-Gaude, venue représenter le Conseil Départemental. Françoise Thomas, ancienne présidente du club, était également présente.

Née le 25 septembre 1925 à Reblangotte, Paulette a traversé les époques avec courage et simplicité. En 1944, elle épouse Jean Dellupo. Ensemble, ils auront trois enfants : Daniel (décédé), Jean-Louis et Bruno. La famille s'est agrandie avec cinq petits-enfants et huit arrière-petits-enfants !

Paulette a été cuisinière à l'école, puis a travaillé à la maison de retraite de Dompaire. Elle vit maintenant tranquillement rue de l'Huilerie, entourée de son jardin, de ses poules... et de ses souvenirs.

La journée a été ponctuée de moments festifs : gâteau, champagne, fleurs offertes par les municipalités de Dompaire et Madonne et Lamerey, ainsi qu'une image d'Épinal remise par le Conseil Départemental.

Son secret pour vivre si longtemps ? Elle le dit en rigolant, avec son éternel sourire : « Il faut prendre la vie comme elle vient ! »



A.S.C. DOMPAIRE



Retour sur la Foire à la Gaufre 2025

Le dimanche 28 septembre dernier s'est tenue la traditionnelle Foire à la Gaufre, organisée par l'ASC Dompierre. Ce rendez-vous annuel, désormais bien ancré dans la vie locale, a une nouvelle fois rassemblé habitants, visiteurs et exposants dans une ambiance à la fois conviviale et ensoleillée.

Cette édition 2025 a rencontré un beau succès, avec plus de 140 exposants installés dans les rues pour le vide-greniers, et de nombreux visiteurs venus flâner entre les stands.

Au-delà des étals, cette journée a surtout été marquée par la bonne humeur, les échanges chaleureux et, bien sûr, la gourmandise : les incontournables gaufres maison ont, une fois de plus, régale petits et grands !

L'ASC Dompierre tient à remercier :

- Tous les exposants pour leur participation et leur fidélité,
- Les mairies de Dompierre et de Madonne-et-Lamerey pour leur précieux soutien,
- Nos partenaires et sponsors, toujours présents à nos côtés,
- Les visiteurs, venus partager ce moment festif,
- Et bien sûr, l'ensemble de nos bénévoles, sans qui rien ne serait possible.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition encore plus gourmande !

En attendant, le club vous donne rendez-vous lors de ses prochains événements sportifs et festifs.



INAUGURATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE AU STADE LUCIEN SCHEIBEL

C'est dans une ambiance conviviale et résolument tournée vers l'avenir que s'est tenue, le 11 octobre 2025, l'inauguration du terrain de football au stade Lucien Scheibel, situé sur la commune de Madonne-et-Lamerey, dans le canton de Dompaire.

Étaient présents les maires de Dompaire et de Madonne-et-Lamerey, la présidente de la Communauté de Communes, ainsi que les élus représentant respectivement l'État, la Région, le Département et les collectivités locales, qui ont répondu à l'invitation.



Le stade intercommunal Lucien Scheibel est désormais équipé d'une pelouse synthétique, faisant de lui le deuxième équipement de ce type sur le territoire de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire, après celui de Mirecourt.

D'importants travaux d'aménagement ont été réalisés : installation de la pelouse synthétique, création de nouveaux vestiaires, aménagement d'une aire de stationnement équipée de panneaux photovoltaïques, ainsi que l'installation de pylônes d'éclairage. Ces améliorations visent à offrir un lieu adapté pour accueillir manifestations, entraînements et matchs dans des conditions nettement améliorées.

Cet investissement permettra, entre autres, une pratique régulière du football, même par mauvais temps, grâce à la pelouse synthétique. Il répond également à la nécessité de moderniser les infrastructures communales et intercommunales, dans un contexte où le sport est reconnu comme un facteur de cohésion sociale et un élément essentiel à la santé des jeunes.



L'équipe des U11 a eu l'honneur d'inaugurer ce nouvel équipement en disputant un match. Ce moment a permis aux élus, aux dirigeants sportifs et aux habitants de saluer l'engagement local en faveur des infrastructures sportives et d'ouvrir officiellement un site plus performant et moderne dédié à la pratique du football.

Un vent de renouveau souffle sur le terrain de football de nos communes de Dompaire et Madonne-et-Lamerey : longue vie au club ! Que du plaisir pour toutes les équipes et leurs supporters, et des moments inoubliables à venir...

Cap sur la victoire !

DOMPAIRE U.S.T.T.



Pascal et Esteban ont fait le déplacement jusqu'à Tomblaine pour assister à l'Assemblée Générale du Grand Est.

C'est avec une grande fierté que le président Pascal Meuret s'est vu remettre, par le président de la ligue Grand Est, le 1er prix du club ayant le plus grand nombre de jeunes licenciés dans toute la région.

Pas moins de huit récompenses ont été remises à cette occasion, dont :

- Un diplôme officiel,
- Une mini table de tennis de table,
- Un bon d'achat de 300 € en matériel chez Wack Sport.

Dompaire est ainsi sacré 1er club de jeunes de toutes les Vosges !

Bravo à Pascal et Marjorie pour leur engagement et leur formidable travail auprès des jeunes !



Pascal, Président
Marjorie, Service Civique

Pour tous renseignements > Pascal 06 07 63 59 11
pascal.meuret@sfr.fr



APPEL À BÉNÉVOLES

L'EHPAD Les Marronniers de Dompaire a besoin de vous !
L'association La Douceur des Marronniers recherche des bénévoles pour soutenir et accompagner les résidents.

Les missions peuvent être :

- des visites
- l'encadrement lors de spectacles
- l'accompagnement lors de sorties
- l'encadrement ou l'organisation d'activités telles que le chant, les jeux de sociétés ou de cartes, le travail manuel...

Envie de donner un peu de votre temps

Contactez nous au 03.29.36.53.51 ou animatrice@ehpad-dompaire.com





Une nouvelle saison dynamique pour LAD

L'école de danse a entamé cette nouvelle saison sous le signe du renouveau et de l'enthousiasme. Elle accueille cette année une nouvelle professeure, Emma SALA, venue compléter l'équipe aux côtés de Lisa THOMASSIN, déjà présente la saison dernière.

Les 30 et 31 août, deux journées de stage ont permis aux élèves de découvrir les univers respectifs de ces deux professeures qui ont su séduire de nombreux participants.

La preuve de ce succès : une forte affluence lors des forums des associations de Dompaire et Mirecourt, organisés le 6 septembre dernier, et une augmentation notable du nombre d'élèves, qui sont aujourd'hui 112, âgés de 4 à 68 ans, contre 100 la saison passée.

Parmi eux, 11 petites filles de 4 à 5 ans font leurs premiers pas à LAD. L'équipe espère les voir évoluer sur le long terme, à l'image de certaines danseuses des groupes « Mymas » et « Adultes avancés », qui ont débuté à l'école de danse dès leur enfance et dansent encore aujourd'hui.



Grande nouveauté cette année : l'ouverture d'un cours de danse cabaret, animé par Emma. Ce cours, intergénérationnel, mêle féminité, technicité et confiance en soi, tout en complétant parfaitement les cours de jazz dispensés par Lisa.

Les élèves travaillent déjà avec ardeur à la préparation d'un spectacle prévu en 2026, dont la date sera communiquée prochainement. Depuis la reprise des cours, la semaine du 15 septembre, c'est dans la joie, la motivation et la bonne humeur que les danseuses se retrouvent au studio.

Pour suivre les actualités de l'école :

Facebook : LAD Dompaire
Instagram : @lad.dompaire



Ateliers Théâtre

Secteur Mirecourt

DOMPAIRE - Salle Culturelle de la C.C.

La Compagnie des Joli(e)s Mômes

Il reste des places à l'atelier-théâtre pour les pré-ados et les ados (entre 11 et 18 ans) du lundi de 18h30 à 19h45 à la salle culturelle de Dompaire.

Un atelier-théâtre, qu'est ce que c'est ?

C'est un endroit où l'on découvre et pratique le théâtre.

D'abord en faisant des expériences de jeu : jouer avec les autres, jouer un personnage, inventer et raconter une histoire.

Puis en se nourrissant de technique : travail de la voix, de la maîtrise corporelle, de l'espace, de l'énergie...

Enfin, en montant un spectacle tous ensemble pour faire l'expérience de la scène en fin d'année.

La Compagnie des Joli(e)s Mômes ?

Nous proposons des ateliers-théâtre là où il n'y en a pas ou peu, en partenariat avec des acteurs des territoires (communes, communautés de communes, associations). Notre équipe est composée de comédiens et metteurs en scène professionnels, mobiles sur le département.

Nos ateliers sont joyeux et sérieux, ouverts et inventifs. Ils sont le reflet de ce que nous sommes, une compagnie de théâtre qui fait se tutoyer pratique artistique et éducation populaire. Hop !

Renseignements : 03 72 54 04 04 – contact@compagniedesjoliesmomes.fr

ORGANISE PAR L'ASSOCIATION
LES AMIS DE L'ECOLE DE DOMPAIRE

BabyBourse

Dimanche 2 Novembre

de 10h à 17h

Salle des Associations

DOMPAIRE

**Livres , jeux , jouets ,
vêtements pour enfants**

Renseignements et inscriptions :

Celya au 07 49 23 93 73

Informations :

Emplacement : 5€ la table
(fournie)

Buvette et petite
restauration

RENCONTRES ET IDÉES

LE FORUM DE TOUTES
LES GÉNÉRATIONS !



SALLE POLYVALENTE DE
MATTAINCOURT

JEUDI 6 NOVEMBRE 2025
DE 13H30 À 16 H

OUVERT AUX ENFANTS • ADOLESCENTS •
FAMILLES • PARENTS • GRANDS-PARENTS
ET AUX PERSONNES SEULES

VENEZ DISCUTER. DECOUVRIR, TRANSMETTRE ET CONSTRUIRE
ENSEMBLE AUTOUR D'IDEES INSPIRANTES !

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE !



Grande collecte de textiles

au profit de l'association AREMIG



17 au 29
novembre
2025



Pour 10 kg de textiles collectés VOSGES TLC versera 1 € à l'association

Retrouvez tous les points de collecte sur notre site internet :

www.sicotral-vosges.com, par téléphone au 03/29/07/53/18, sur

la page facebook : Sicotral, sur panneau pocket : SICOTRAL.

Le parcours des textiles



Centre de tri des textiles



Lancement de cette grande collecte évènementielle,
le vendredi 14 novembre à DARNEY

Nous vous attendons nombreux à partir de 16h30 à la halle des saveurs avec l'association ÉLISS.

Au programme : Friperie éphémère et ateliers de réemploi des textiles.

“JE NE COMPRENDS PLUS MON CORPS...”

La prise de poids en lien avec

- **le burn-out maternel**
- **la ménopause**

Comprendre ce que votre corps exprime autrement

Animée en visioconférence par Faïrouz Rouzaud

Directrice de l’Institut Delatte de Psycho-Bio-Acupressure

 **SAMEDI 22 NOVEMBRE**
20H

 **Maison de Services au Public**
3 rue Charles Gérôme
88270 DOMPAIRE

SUR INSCRIPTION

Adeline RICHIER 06.37.16.68.94

adeline.richier@gmail.com

Places limitées



DOMPAIRE

MARCHE
et TRAIL
NOCTURNE



SAMEDI 29
NOVEMBRE
2025

2 parcours : 6 et 9 km accessibles à tous

Départ et retour : salle de la gare de Dompaire

Départ entre 16h30 et 18 h

inscriptions sur place.

LAMPE FRONTALE OBLIGATOIRE – ACCESSIBLE A TOUS

5 € par adulte ou enfant

Vin chaud ou jus de fruit à l'arrivée : 2€

Sandwich chaud : 3€

Renseignements

Corinne HENRY 06 86 85 80 20

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



**CLUB
VOSGIEN**
Dompaire - La Giltte

**La Région
Grand Est**



RELAIS PETITE
ENFANCE
MIRECOURT - DOMPAIRE

Spectacle

"Bienvenue sur la Terre"

Le Relais Petite Enfance vous propose ce spectacle pour petits et grands par la Compagnie les p'tits Bidous

Bouillotte est un petit garçon un peu bougon qui s'ennuie et tourne en rond...comme la Terre!

Un jour, il rencontre Tabadra, une extra-terrestre tombée du ciel. Cette rencontre va changer sa vie !

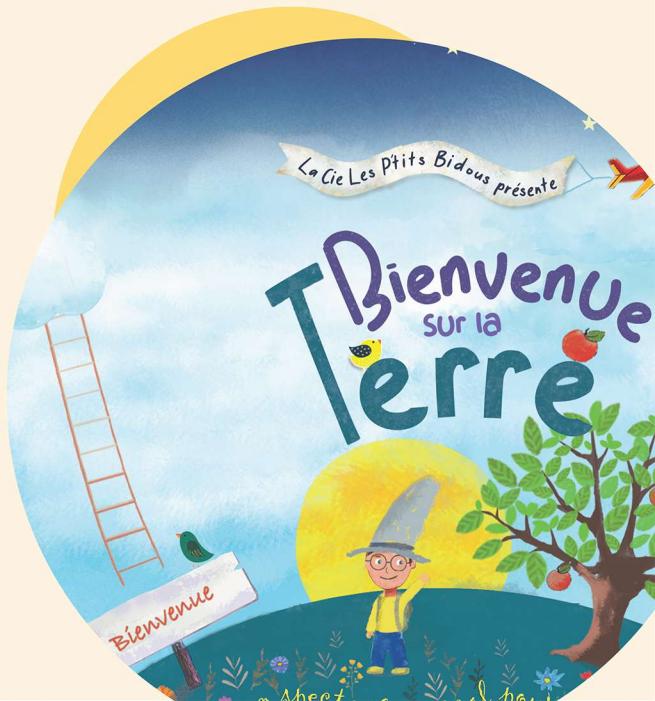
"Bienvenue sur la Terre" est un spectacle de 30 minutes conté, joué, et chanté, joyeux et poétique, qui invite son public à redécouvrir et célébrer la beauté d'une planète unique et merveilleuse : la Terre...

Tout public, entrée gratuite

Samedi 29 novembre 2025

10h30 : salle culturelle à Dompaire
3, rue Charles Gérôme

Réservation conseillée avant le 26 novembre auprès de l'animatrice du RPE (places limitées) : clamouline@ccmirecourtdompaire.fr ou 06 08 98 76 78





LA LAMADONIENNE

Saint Nicolas

DIMANCHE 30
NOVEMBRE 2025

DÉPART 17H00

MONUMENT LECLERC

- RUE DU BREUIL
- MAIRIE DE LAMEREY
- PLACE GÉNÉRAL LECLERC
- MAIRIE DE DOMPAIRE
- RUE CARNOT
- RUE DIVISION LECLERC
- RUE DES GRAND JARDIN
- MAISON DE RETRAITE

SALLE DES FETES

POINT D'ARRIVÉE

VIN CHAUD, CHOCOLAT ET BRIOCHES
VOUS ATTENDENT À L'ARRIVÉE

CONCERT

ENTREE
LIBRE

Participation
au chapeau



**TERRE
SOLIDAIRE**
Soyons les forces du changement

Les Copains
d'Accords

Chœur d'hommes
Dompaire

direction : Daniel LOUIS

et

Les Choeurs
d'APSOLSI
de Sapois

direction : Pierre TOUSSAINT

DIMANCHE 14 DECEMBRE 2025
à 16 H 00
en l'Eglise de Dompaire



LES PETITS CHANTEURS DE France

S'arrêteront le

Dimanche 21 décembre 2025
En l'Église de DOMPAIRE
À 15h00

POUR UN CONCERT

Globe Trotteurs à la voix d'or, les Petits Chanteurs de France vous invitent à venir les écouter en concert sous la direction de Véronique Thomassin.

Apôtres et Ambassadeurs de la Paix, dans ce monde en plein tourment, ils viennent chanter chez vous et pour vous !

BILLETTERIE : my.weezevent.com/concert-de-noel-exceptionnel-a-dompaire

TARIFS

Enfants (moins de 10 ans)	2,99€
Tarif scolaire (dès 10 ans), étudiants, chômeurs et handicapés	10,99€
TARIF NORMAL	15,99€

**BILLETTERIE papier : s'adresser à la paroisse
Ou à Catherine Rousselot 03 29 36 55 34**

TARIFS

Enfants (moins de 10 ans)	2,00€
Tarif scolaire (dès 10 ans), étudiants, chômeurs et handicapés	10,00€
TARIF NORMAL	15,00€

Pour les groupes à partir de 8/10 personnes : maison de retraite, handicapés..., c'est gratuit pour tous les accompagnateurs et éducateurs.

Placement libre



GENDARMERIE DES VOSGES

PRÉVENTION



ARNAQUE

EN QUOI ÇA CONSISTE ?

Vous recevez un appel ou un sms



- l'escroc se fait passer pour votre banque
- votre carte bancaire a été piratée
- des transactions frauduleuses ont été constatées
- on vous envoie un coursier pour récupérer votre CB
- on peut vous demander de la découper

Un faux coursier, qui sait se montrer persuasif et rassurant, se présente à votre domicile pour prendre en compte votre carte bancaire



Une utilisation frauduleuse immédiate de votre CB

- des achats en ligne sont rapidement réalisés



Soyez vigilant face à ce type d'appel / de sms

Ne donnez jamais votre carte bancaire

Ne fournissez jamais vos informations bancaires

AU MOINDRE DOUTE ➡ CONTACTEZ LA GENDARMERIE

BULLETIN D'INFORMATION

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES

LA CRÉATION DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL : 30 ANS DÉJÀ

En 1994, 59 Communes et 9 Syndicats intercommunaux ont décidé de se regrouper au sein du **Syndicat Mixte Départemental d'Électricité des Vosges (SDEV)**, créé par arrêté préfectoral en date du 08 décembre 1994, et représentant ainsi les ¾ des communes vosgiennes. Dans les années suivantes, la plupart des autres communes du Département ont adhéré successivement à ce Syndicat, qui était uniquement autorité concédante : les collectivités adhérentes conservant la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Enfin, pour motiver les dernières communes isolées à souscrire à cette compétence d'organisation des réseaux, le législateur, par la loi du 07 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, a incité fortement à la **création d'une Autorité Organisatrice unique sur chaque Département**.

Mise en place au 1er janvier 2008, celle-ci exerce l'ensemble des missions relatives à la distribution d'électricité, à savoir d'une part le pouvoir concédant, et d'autre part la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification.

Puis le processus de Départementalisation s'est achevé avec la dissolution des Syndicats intercommunaux dits primaires, et l'adhésion de l'ensemble des Communes vosgiennes.



SDEV
28 Rue de la Clé d'Or
BP 142
88004 EPINAL cedex
03.29.29.19.60
sdev@sdev88.fr

30 ANS : UN ANNIVERSAIRE À CÉLÉBRER

Le vendredi 13 juin 2025, ce sont ainsi plus de 250 personnes qui se sont réunies au Centre des Congrès d'Epinal pour une journée anniversaire riche en partage, organisée autour de :

- Tables rondes thématiques
- Espace exposition des partenaires et prestataires du SDEV

L'occasion de revenir sur l'histoire du Syndicat en présence de ses anciens Présidents, de valoriser les projets menés avec ses partenaires, et de se projeter dans l'avenir.



De gauche à droite : M. Serge RENAUD, Président du SDEV, M. Daniel GREMILLET, Sénateur, et M. Jérôme PRODHOMME, journaliste.



PROGRAMME EXCEPTIONNEL ÉCLAIRAGE PUBLIC

Convaincu de l'importance de l'éclairage public comme facteur de sécurité et de qualité de vie, et conscient de l'enjeu environnemental et économique qu'est la consommation d'énergie liée à cet usage, le Comité Syndical réuni en juin 2025 a décidé de proposer aux Communes (sous conditions) un programme ambitieux de rénovation de leurs réseaux d'éclairage public, levier important de la transition énergétique.

L'Assemblée a ainsi voté une enveloppe conséquente de **4 millions d'€** d'aides à la rénovation de l'éclairage public qui subventionne le remplacement des sources lumineuses à décharge ou ampoules Led au profit de luminaires Led, et ce, jusqu'à 70 %.

Ce programme permet de :

- faire baisser la facture d'énergie des Communes ;
- faire baisser le nombre de pannes, et donc de diminuer le nombre d'interventions en maintenance ;
- de verdier le parc d'éclairage public.

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Au 31 décembre 2024, le S.D.E.V. était le **deuxième aménageur du territoire vosgien en matière de mobilité verte**, avec près de **120 points de charge installés**.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En complément des prestations de **Conseil en Énergie Partagé**, le S.D.E.V. a mis en oeuvre en 2024 un accompagnement fort des collectivités en matière de développement du **photovoltaïque : services d'ingénierie et financement**.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Au delà des travaux réalisés sur les réseaux d'éclairage public, le S.D.E.V. propose à ses communes membres d'assurer la **continuité et la qualité du service**, en leur apportant son expertise pour **optimiser la gestion de leur réseau**, grâce au service d'entretien préventif et curatif de ces installations.

Actuellement : 23 000 points lumineux sur 187 communes



INFORMATIONS UTILES

Infos
pratiques

MAIRIE DE DOMPAIRE

Mardi jeudi vendredi de 11h00 à 12h00 – 15h00 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h00
Samedi de 9h00 à 11h00

03 29 36 50 54 - mairie.dompaire@wanadoo.fr

MAIRIE DE MADONNE & LAMEREY

Lundi de 11h à 12h – 14h à 15h
Mardi de 11h à 12h

Jeudi de 11h à 12h – 14h à 15h,
Vendredi de 11h à 12h – 14h à 15h

03 29 36 61 44

Alain MOUROT 06 70 21 02 83
Claire THIEBAUT 06 83 12 63 17

Julien PETOT 06 70 37 80 89
Jean Marc OUDET 06 87 34 75 82

GARDERIE PERISCOLAIRE DE DOMPAIRE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30 - 16h10 à 19h00

MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE DOMPAIRE

Mercredi de 9h30 à 12h00 - 13h30 à 18h30 Vendredi de 14h à 19h
Vacances scolaires, fermeture à 18h les mercredis et vendredis
Samedi de 9h30 à 12h > toute l'année

03 29 34 67 57 - bibliotheque-dompaire@orange.fr - <http://dompaire-harol.bibli.fr>

COMMUNAUTE DE COMMUNES MIRECOURT-DOMPAIRE

Site Dompaire – 3 Rue Charles Gérôme – 88270 DOMPAIRE
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h - 13h30 à 17h

03 29 36 69 99

FRANCE SERVICES

Lundi au vendredi 8h30 à 12h

03 29 36 69 99 - msapdompaire@ccmirecourtdompaire.fr

Mise à disposition de matériel informatique, accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne, permanences de partenaires sur RDV :

Assistante sociale. RONSTALDER Léa

03 29 38 54 55

Mission locale. DIELENSEGER Sandrine

03 29 82 23 05

Conciliateur de justice

03 29 36 69 99

SERVICES PROPOSES

M.S.V.S : Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale MIRECOURT

03 29 38 54 55